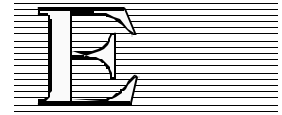




NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CODI.4/CRP.7
14 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatrième réunion du Comité
de l'information pour le développement (CODI IV)

Addis-Abeba
23 - 28 avril 2005

Sous-Comité de la géo-information: questions techniques

Les données géographiques, atout d'un pays: Avantages d'un système national d'adresses pour
l'Afrique

Analyse succincte

Introduction

Dans le contexte de la mondialisation de l'économie et de l'évolution rapide des technologies, les pays africains ne doivent pas se laisser distancer dans des domaines tels que la géo-information. Il est nécessaire de réduire de toute urgence la fracture numérique entre l'Afrique et le reste du monde grâce à la normalisation des pratiques et l'utilisation adéquate des technologies de l'information pour dynamiser le développement économique et social. L'un des faits nouveaux survenus est l'essor des services liés à la localisation, comme le GPS, les télécommunications mobiles, les services d'ambulances et la télévision par câble. Pour ces services, le public, y compris les habitants des zones rurales, doit pouvoir facilement localiser les lieux d'intérêt et y accéder.

Les adresses physiques, en fonction du site, donnent le moyen, sans dépendre de la mémoire ou d'une connaissance approfondie du lieu. Toutefois, de nombreuses villes africaines n'ont pas d'adresses physiques intuitives. Contrairement aux zones urbaines planifiées des pays développés, les rues et les propriétés (aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines) de la plupart des agglomérations africaines ne sont pas bien nommées et numérotées. Les rues et les parcelles se caractérisent souvent par l'absence d'adresses physiques, une mauvaise signalisation, l'absence de numérotation et la coexistence de noms «officiels» et «populaires». Même dans les zones planifiées bien configurées et signalisées, il arrive qu'il n'y ait pas de système fonctionnel de dénomination et de numérotation des rues. En conséquence, l'accès aux zones urbaines et la circulation sont difficiles pour les résidents et les visiteurs des villes africaines. Une telle situation a des répercussions négatives majeures sur le développement économique, la réduction de la pauvreté, la gouvernance urbaine, le tourisme, la sécurité sociale et les services de sécurité et d'urgence.

La nécessité d'un projet fonctionnel d'adresses correspond au mandat général du Comité de l'information pour le développement (CODI), qui est de sensibiliser l'opinion aux nouveaux problèmes qui se posent dans le domaine des technologies de l'information. La Division des services d'information pour le développement de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a donc établi une proposition présentant les avantages économiques de la mise en œuvre d'un projet d'adresses physiques en Afrique et insistant sur la nécessité d'une action urgente de la part des gouvernements africains. La réunion de CODI sera l'occasion idéale pour adopter le projet proposé. Les pays pourront ensuite tirer parti du cadre proposé pour améliorer la gouvernance, les résultats économiques, la prestation des services et la sécurité, ainsi que la fiabilité des données.

Le présent document contient une synthèse du projet d'établissement d'adresses physiques des pays africains. Il donne tout d'abord les arguments qui justifient la mise en place d'un système fonctionnel d'adresses dans le contexte africain, en particulier en ce qui concerne le développement économique global. Deuxièmement, il décrit les avantages d'un tel système. Troisièmement, il présente les principales difficultés de la conception et de la mise en œuvre d'un système d'adresses en Afrique dans l'objectif d'orienter le choix d'un cadre qui convienne pour la région. Enfin, des recommandations relatives à la mise en place d'un système d'adresses dans le contexte africain sont formulées en fonction des problèmes recensés.

I. Justification

Dans la plupart des pays africains, les rues et les propriétés se caractérisent principalement par l'absence ou l'inexactitude des noms de rues, de la signalisation et de la numérotation des propriétés. En ce qui concerne les adresses et les communications, on utilise très souvent des boîtes postales et l'identification par des repères, ce qui pose des difficultés évidentes: par exemple, elles ne sont pas liées à des adresses physiques précises. L'absence ou l'inexactitude des noms de rues, de la signalisation et de la numérotation peut causer des problèmes de localisation, et empêche de trouver facilement des adresses. Lorsque les rues ont des noms officiels, ces derniers diffèrent parfois de l'appellation utilisée par les résidents.

Du fait de la mondialisation, les produits et les services des industries et activités «locales» sont intégrés dans les économies nationales et mondiales. Les économistes et les entrepreneurs, du pays ou étrangers, s'intéressent désormais à la source des marchandises et des services en tant qu'options d'investissement. Cela ouvre des débouchés à l'investissement étranger direct, dont on reconnaît qu'il permet d'améliorer le développement économique et de réduire la pauvreté. L'un des facteurs pris en compte par les investisseurs non locaux est la logistique, notamment la capacité de transporter les biens et les services. Il est donc nécessaire de mettre au point un système normalisé d'adresses qui aura différents objectifs, notamment:

- Aider et orienter les investisseurs, les visiteurs et les résidents en améliorant les performances des services des secteurs public et privé;
- Améliorer les données des recensements et les registres électoraux;
- Améliorer les systèmes d'expédition et de courrier;
- Réduire le temps de réaction des services d'urgence comme les pompiers, les ambulances et la police.

De la même façon, il est nécessaire de ne plus avoir à se référer à des directions imprécises données par de grands panneaux ou aux descriptions interminables d'un site dans les médias, de devoir connaître les lieux ou les repères et de disposer d'indications personnalisées pour passer à une méthode systématique et complète de détermination d'une adresse. Les avantages seraient considérables pour les pouvoirs publics, les collectivités locales, les entreprises publiques et privées, les services d'urgence, les compagnies de distribution, les services postaux, les investisseurs étrangers, les touristes et les visiteurs.

La mise au point d'un système fonctionnel d'adresses pour l'Afrique est désormais faisable grâce au développement récent des technologies de la géo-information et du marché mondial. Ce projet montre ainsi comment les pays peuvent utiliser les technologies géospatiales pour mettre au point une norme qui sera issue des bonnes pratiques des systèmes d'adresses dans les zones urbaines et rurales et intégrera les connaissances et les pratiques locales pour la dénomination et la numérotation fonctionnelles des propriétés et des immeubles. Le projet préconise la participation des résidents (démarche partant de la base) à l'établissement de la toponymie, notamment des noms de rues.

II. Avantages d'un système normalisé d'adresses en Afrique

La mise au point d'un système d'adresses pour les pays africains présenterait de nombreux avantages à différents niveaux, notamment:

1. **Stimuler le développement socioéconomique, générer de nouvelles activités** et réaliser des économies. L'un des principaux bénéficiaires d'un système normalisé d'adresses est l'administration. Un tel système facilitera le recouvrement des impôts (sur le revenu, sur les biens fonciers et sur les entreprises) et permettra de procéder à des recensements de façon plus rentable. Autre avantage, le public dépensera moins de temps et d'énergie pour localiser des adresses exactes, en évitant des dépenses supplémentaires de carburant, et pour passer des annonces dans les médias. Un système fonctionnel d'adresses aura des effets positifs de grande portée pour relancer l'économie grâce à la création d'activités socioéconomiques et d'emplois, par exemple, la tenue à jour de plans des rues et de guides, l'introduction des communications mobiles de troisième génération, le tourisme, les plans et itinéraires électroniques (par exemple, le logiciel Map Quest sur Internet), la vente de plans des rues (imprimés et en ligne) et l'utilisation de matériels et de personnel locaux, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté.

2. **Améliorer l'efficacité de l'administration en ligne:** En Afrique, différents organismes publics, y compris les compagnies de distribution, utilisent des moyens différents pour localiser ou fournir des services. Par exemple, les postes, les télécommunications, la police, les services de santé et d'urgence et les circonscriptions électorales n'ont pas de système commun dans un même pays. De telles variations font qu'il est difficile de gérer efficacement les données et de les partager. La mise au point d'un système uniforme d'adresses reposant sur les technologies de la géo-information améliorera la gestion des services qui dépendent de données spatiales et permettra, en fin de compte, la prise de décisions en toute connaissance de cause. De même, un système d'adresses fonctionnel développera la capacité de l'État ou de la municipalité pour la collecte, le stockage et l'utilisation de données fiables et exactes sur les citoyens.

Un régime foncier est indispensable en Afrique non seulement pour le développement économique mais aussi pour une gouvernance efficace. Un système d'adresses contribuerait à un tel objectif car les pouvoirs publics seraient alors capables de faire l'historique de la propriété d'un terrain et de réduire ou résoudre les litiges fonciers. Un système d'adresses contribuera notamment à la mise au point d'un système de cadastre stable, normalisé et fiable (titres de propriété, actes de cession, valeur et transactions qui révèlent l'évolution de la valeur économique de la propriété), qui peut être évalué dans le temps. De telles informations sont fondamentales pour des secteurs comme les placements immobiliers, les prêts hypothécaires et les assurances. Une localisation exacte contribuera à l'amélioration de la fiabilité des archives publiques, comme les recensements, les données démographiques et l'inventaire des biens.

3. **Améliorer l'efficacité et l'efficience de la prestation de services** aussi bien dans le secteur public que privé. Par exemple, les entreprises localiseront beaucoup plus facilement leurs clients, ce qui améliorera les systèmes de facturation, accélèrera la livraison des marchandises, réduira le coût des transactions, facilitera la mise à jour des fichiers des entreprises, étendra le rayon d'action des services de taxi, facilitera les services de courrier et de coursiers, etc. Par exemple, en ce qui concerne le courrier, on encourt une perte de temps non nécessaire lorsqu'il faut aller chercher une lettre à la boîte postale au lieu de la recevoir à domicile. Dans l'économie mondialisée concurrentielle, les sociétés de coursiers doivent avoir des adresses physiques pour livrer rapidement les colis.

4. **Améliorer la production et la tenue à jour des archives** comme les actes de cession, des documents juridiques (par exemple, les cartes d'identité individuelles), les listes électorales, les registres fonciers, les immatriculations des véhicules et les permis de conduire. Un archivage rigoureux est une étape importante pour accélérer l'instauration de l'administration en ligne, en particulier pour les références croisées avec les compagnies de distribution et d'autres organismes publics qui pourraient avoir accès à des bases de données communes contenant les adresses. Un tel mécanisme de partage des données peut éliminer les répétitions et les chevauchements découlant de la collecte de données par différentes institutions. Un système d'adresses fonctionnels, conçu en fonction du grand nombre de parties prenantes intéressées par une base de données spatiales, permettra de faciliter et d'harmoniser l'accès à des données essentielles, ce qui est indispensable pour une prise de décisions en connaissance de cause. Ce faisant, le système d'adresses permettra non seulement d'améliorer la fiabilité des données relatives à la population et aux biens, mais aussi, ce qui est plus important, la planification urbaine et régionale et la gouvernance en Afrique.

5. **Améliorer la sécurité et la sûreté**: un système d'adresses fonctionnel contribuera par exemple, à une réponse rapide des services d'urgence (pompiers, police et ambulances); à la prévention du crime; à l'accès à un réseau fonctionnel de rues permettant une localisation simple et rapide (rue, propriété ou site historique); au renforcement des capacités des forces de l'ordre; etc.

6. **Mise en place d'un système d'adresses cohérent et systématique** dans lequel il n'y ait pas de doublons, de répétitions, de chevauchements et d'incohérences dans l'identification des rues et la numérotation des propriétés dans les pays africains. Cela résoudra le problème de dualité et des erreurs d'adresses (nom de rue et/ou numéro) ou le problème de rues connues sous deux noms différents (le nom «officiel» et le nom «populaire»).

7. **Améliorer les relations publiques**, en particulier le sentiment d'appartenance. Cet aspect est particulièrement important lorsque la population locale participe aux projets de dénominations des rues.

Sans être exhaustifs, les exemples ci-dessus montrent clairement les avantages immédiats et à long terme d'un système d'adresses urbain et rural. Le projet préconise donc que les gouvernements africains envisagent immédiatement d'adopter et de mettre en œuvre un système d'adresses fonctionnel. Certains obstacles prévisibles peuvent toutefois entraver la mise au point rapide d'un système d'adresses en Afrique. L'objectif de la norme proposée est d'identifier ces obstacles et de formuler des recommandations précises pour les surmonter dans le contexte africain.

III. Principaux problèmes de l'établissement des adresses en Afrique

La présente section décrit certains des principaux obstacles auxquels les pays africains peuvent faire face dans la mise au point et la mise en œuvre d'un système national d'adresses viable. Le projet cherche à évaluer les difficultés et propose des moyens de les résoudre. Il contient des recommandations précises à propos de certains facteurs clefs, notamment:

1. **Les données dans le contexte africain**: Cela concerne le type, le format, la collecte et la production (normes, fichiers de base, métadonnées), les exigences, la disponibilité, l'accessibilité, l'information, la pertinence, la mise en commun, l'intégration, l'utilisation (copyright, respect de la vie privée), le dépôt, l'exactitude, la mise à jour, la diffusion (centres

d'information, réseaux de géo-information, programmes d'établissements de cartes et de plans sur Internet), l'intégration du système d'adresses dans l'infrastructure nationale de données spatiales et les cyberstratégies dans le cadre du fichier de base, l'incidence sur la prise de décisions et les avantages en matière de coopération, etc.

2. Comment résoudre le problème de la **terre** en Afrique? Les aspects inclus sont le cadastre, le régime foncier, les titres et les droits de propriété.
3. Comment intégrer des **repères** bien connus dans le système d'adresses?
4. Comment concevoir un système d'adresses qui tienne compte des **parcelles, bâtiments et lotissements qui n'ont pas d'accès direct à une voie publique** (par exemple, dans les bidonvilles, les villages et d'autres zones non aménagées) et des logements multiples dans un seul «complexe»?
5. **Problèmes financiers** (par exemple, le coût, la rentabilité et le recouvrement des coûts; les services payants ou non, etc.). Quelles sont les institutions financières les plus à même d'appuyer un tel projet?
6. Quel est le **système de référence** (coordonnées ou identifiants) à utiliser?
7. Quel **modèle hiérarchique d'adresses** faut-il utiliser (par exemple nom, définition, référence?)
8. **Incidences juridiques et institutionnelles** (par exemple, faut-il faire voter une législation? Dans l'affirmative, quels sont les risques des mécanismes d'application des lois en matière de responsabilité juridique?)
9. Quelles recommandations doit-on faire sur des **questions pratiques** comme la dénomination et la numérotation des rues et des propriétés, la signalisation, les matériaux à utiliser, le classement des voies publiques, etc.?
10. **Technologies** (par exemple, matériel et logiciel): accès, disponibilité, compétences, administration en ligne, etc. Comment garantir qu'un cadre complet (système de gestion d'une base de données) soit mis en place pour enregistrer et mettre à jour la base de données des adresses, tout en contrôlant la propagation des erreurs dans une base de données à utilisateurs multiples? Quels sont les éléments constitutifs d'un système d'adresses complet pour les pays africains?
11. **Alphabétisation, engagement des citoyens et campagne de sensibilisation:** par exemple, comment concevoir et mettre en place un système national d'adresses pour la majorité des résidents? (autrement dit, qui sera utilisé par la majorité des citoyens, y compris ceux qui sont peu alphabétisés.) Comment tenir compte des sensibilités culturelles dans le système d'adresses? Comment concevoir et mettre en œuvre un système partant de la base auquel participent pleinement les résidents locaux? Comment éliminer les dualités et les chevauchements dans les systèmes d'adresses? (par exemple, nom «officiel» par rapport au nom «populaire»; rue désignée par un numéro)?
12. **Formation et effectifs** (renforcement des capacités): quels sont les besoins en matière de renforcement des capacités? Quels sont les besoins en matière d'éducation à long terme et de

formation de personnel pour exploiter et reconfigurer le système d'adresses (dans les secteurs public et privé et dans les organismes compétents)?

13. Comment susciter **la volonté (et l'engagement) politique et le processus démocratique** pour la dénomination des rues? Comment faire en sorte que le projet ne soit pas utilisé à des fins politiques et que le résultat ne réponde pas à des programmes et priorités politiques?(Cela éviterait de renommer des rues après un «changement de régime» par exemple).

14. **Mise en œuvre du projet:** Combien de temps faudrait-il pour mettre en œuvre toutes les phases du projet? Comment garantir qu'un projet d'adresses en milieu rural et urbain soit applicable dans différents pays? Quels sont les critères de sélection des villes ou pays pilotes? Si l'on identifie de bonnes pratiques, comment se servir de ces enseignements à l'avantage des autres pays?

IV. Recommandations pour un système fonctionnel d'adresses

Sujet	Recommandations	Options facultatives	Observations
Dénomination des rues	Nom unique dans toutes les juridictions	Différentes mentions (rue, route, avenue, chemin, etc.)	Utiliser le même nom et des mentions différentes, si ce n'est plus la rue principale, par exemple.
Rues désignées par un chiffre	Remplacer par un nom	Sauf si ce sont des séquences chronologiques ou numériques (1,2,3, etc.) et faciles à mémoriser	Associer avec un système de numérotation local (chiffres arabes par exemple) Cohérence
Signalisation des noms de rue	A chaque intersection Lisible Accessible	Réfléchissante la nuit Avec indication de la municipalité et/ou d'un repère	Uniforme (couleur, dimension), claire, visible, fréquente et systématique
Présentation du nom des rues	Mention + nom	Associer la mention, le nom et un autre terme	Ex : Avenue Menelik
Matériaux à utiliser	Matériaux locaux Durables	Bénéfiques pour l'économie	Permet de dynamiser l'économie locale
Numérotation	Cohérente Chronologique Numéros pairs/impairs	Systèmes de lettres et de chiffres romains	Devrait permettre la mise à jour sans modifier le système de numérotation chronologique
Choix du nom	Choisi par les résidents	Proposer des noms, le choix revenant aux résidents	Facile à écrire Court (moins de 15 caractères)
Classification des voies publiques	Par importance (routes, avenues, rues, chemins, etc.)	Associer la longueur et la largeur/taille	Ajouter la voie d'accès pour les bâtiments qui n'ont pas de façade donnant sur une rue

			connue
Identifiant de la propriété	Unique dans tout le pays	Code régional ou municipal	Facilite la gestion de la base de données nationales des propriétés et des immeubles
Repères	Utiliser le nom de la rue	Associer avec une signalisation (panneau et nom) avant ou après le nom principal	Ex: Rue d'accès à l'aéroport Avenue Bole Nord
Immeubles n'ayant pas d'accès direct à une rue connue	Utiliser le suffixe de l'immeuble de devant	Associer avec un repère Utiliser un nom de substitution	Ex: 4A Rue des Palmiers
Plusieurs ménages dans la même résidence	Utiliser le suffixe de l'immeuble de devant	Associer avec un repère	Ex: 56A Route de Gata
Adresse de la parcelle	Une adresse pour chaque parcelle enregistrée	Des adresses multiples pour une résidence (ou un complexe) abritant plusieurs ménages	Identifiant unique des parcelles

Conclusion

La mise au point et la mise en œuvre immédiates d'un système d'adresses fonctionnel pour les pays africains sont appuyées par des éléments incontournables. Ce projet reconnaît que, bien que les pays puissent en être à des stades différents de la mise en place d'adresses physiques liées au site, il est primordial de les normaliser, en donnant la priorité aux utilisateurs finals et aux réalités africaines. Une analyse du contexte africain a débouché sur des suggestions spécifiques pour la mise en œuvre du projet. Certaines des recommandations insistent sur la cohérence, la flexibilité et la participation des citoyens locaux. L'adoption du cadre proposé sera donc une étape importante sur la voie du développement économique et de l'intégration sociale en Afrique.